

<http://www.snetap-fsu.fr/Fiche-de-Paie-et-retraite-consultation-en-ligne.html>



Fiche de Paie et retraite consultation en ligne

- Les publications - Autres publications -

Date de mise en ligne : mardi 17 avril 2018

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Depuis le 2 mars 2018, chaque agent du Ministère de l'agriculture n'est plus obligé d'attendre plusieurs mois pour prendre connaissance de sa feuille de paie : elle est désormais accessible sur un site dénommé « espace numérique sécurisé de l'agent public ». Pour accéder à son espace personnel, aller sur le site Internet <https://ensap.gouv.fr>

Lors de la première connexion, il faut créer son compte, à partir de son numéro de sécurité sociale et du numéro IBAN du compte bancaire sur lequel est versée la paie. Ces deux informations figurent sur tous les bulletins de paie. Puis suivre les instructions qui permettront, après avoir choisi un mot de passe, d'accéder ultérieurement à son espace personnel.

Cet espace permet d'accéder à 2 rubriques :

- " Ma rémunération, où l'on peut accéder à toutes ses feuilles de paie depuis décembre 2016,
- " Ma retraite, l'âge de départ

[lire la note de service : vous trouverez notamment les personnes à contacter en cas de difficulté de connexion.](#)

FICHES DE PAYE ET INFOS RETRAITE ACCESSIBLES EN LIGNE

Depuis le 2 mars 2018, chaque agent du Ministère de l'agriculture n'est plus obligé d'attendre plusieurs mois pour prendre connaissance de sa feuille de paie : elle est désormais accessible sur un site dénommé « espace numérique sécurisé de l'agent public ». Pour accéder à son espace personnel, aller sur le site Internet <https://ensap.gouv.fr>.

Lors de la première connexion, il faut créer son compte, à partir de son numéro de sécurité sociale et du numéro IBAN du compte bancaire sur lequel est versée la paie. Ces deux informations figurent sur tous les bulletins de paie. Puis suivre les instructions qui permettront, après avoir choisi un mot de passe, d'accéder ultérieurement à son espace personnel.



Cet espace permet d'accéder à 2 rubriques :

- **Ma rémunération**, où l'on peut accéder à toutes ses feuilles de paie depuis décembre 2016,
- **Ma retraite**, où l'on peut accéder au récapitulatif de sa carrière et à un simulateur du montant de sa retraite de l'Etat selon l'âge de départ

